

ARRÊTÉ N° 26/2025

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE TRAVAUX EN AGGLOMERATION SUR LA RD 505
RUE DE BERGHOLTZZELL – Entreprise TORREGROSSA**

Le Maire de la Commune d'Orschwihr,

VU l'arrêté permanent n° 25/2025 du 10 juin 2025 ;

VU la demande formulée le 6 juin 2025 par Monsieur Adrien TORREGROSSA, Gérant de l'entreprise TORREGROSSA. 3 rue Montgolfier, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine pour le bénéfice de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, 1 rue des Malgré Nous, 68500 Guebwiller, représentée par M. SCHMITT Geoffroy ;

Considérant que des travaux de mise à niveau de 30 tampons sont nécessaires avant le renouvellement de la couche de roulement sur la RD 505 en agglomération ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 16 juin 2025 et pour une durée de 21 jours calendaires, la circulation sera règlementée par feux tricolores sur la RD 505 à partir de l'intersection de la Grand'Rue avec la rue de Bergholtzzell à Orschwihr jusqu'à la sortie du village de Bergholtzzell au niveau de l'entreprise MOOS.

ARTICLE 2 : Les dispositions réglementaires à appliquer sont celles de l'arrêté permanent cité ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de ORSCHWIHR. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade Verte de Sultz
- Gendarmerie de Guebwiller
- Service routier de la CEA de Mulhouse
- M. SCHMITT Geoffroy, CCRG
- Services environnement de la CCRG et FLORIOM
- Entreprise TORREGROSSA de Sainte-Croix-en-Plaine
- Capitaine BERTHOD Xavier, SIS 68, compagnie 3, Ensisheim

Fait à Orschwihr, le 11 juin 2025

Le Maire :

Marie-Josée STAENDER

